

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 23 mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

ROUTE 11

M. Guitard

L'hon. M^{me} Green

M. Guitard

L'hon. M^{me} Green

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M^{me} Harris

L'hon. M. Steeves

M^{me} Harris

L'hon. M. Holder

M. McKee

L'hon. M. Steeves

M. McKee

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SERVICES AUX ÉLÈVES

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

FOYERS DE SOINS

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

M. Gauvin

L'hon. M. Fitch

SOINS DE SANTÉ

M. Coon

L'hon. M^{me} Shephard

M. Coon

L'hon. M^{me} Shephard

POMMES DE TERRE

M. C. Chiasson

L'hon. M^{me} Johnson

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

[Original]

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, vendredi dernier, la ministre de la Santé a indiqué que l'utilisation des équipements de protection personnelle médicaux a possiblement été un élément lié aux décès survenus dans les foyers de soins de la province. La ministre a de plus indiqué que l'utilisation de tels équipements a été cernée comme étant problématique dans un hôpital du Nouveau-Brunswick.

La ministre aime blâmer les autres au lieu de prendre ses responsabilités. Nous sommes en pandémie depuis plus d'une année, et la ministre estime maintenant que nous devrions apprendre de nos erreurs. Si la ministre avait fait son travail, peut-être que nous n'aurions pas à apprendre de nos erreurs.

Pour faire suite à ses commentaires, la ministre de la Santé peut-elle expliquer aujourd'hui ce qu'elle a fait pour remédier à ces erreurs. Il y a des gens au Nouveau-Brunswick qui ont souffert au cours des derniers mois. Je pense que la ministre a besoin de s'expliquer aujourd'hui.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis reconnaissante de la question et je vais apporter des précisions. Pendant la mêlée de presse, nous parlions des leçons apprises dans le contexte de la pandémie. Les leçons apprises sont très importantes. En fait, si nous examinons les leçons apprises, nous savons que nos équipes provinciales de gestion rapide des éclosions sont devenues non seulement excellentes, mais sans doute les meilleures du pays. La situation est difficile, car nous savons que les décès liés à la COVID-19 causent de la tristesse et nous déplorons chaque vie perdue.

Monsieur le président, voilà la réalité que nous connaissons en raison de la COVID-19 pour ce qui est de la prestation de services pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous savons que nos établissements de soins de longue durée sont vulnérables, mais l'objectif n'était pas de mettre en évidence les lacunes au sein du personnel ou même des organismes. L'objectif était de parler du bon travail que le personnel de notre province accomplit, non seulement nos équipes provinciales de gestion rapide des éclosions, mais aussi le personnel de première ligne dans les foyers de soins, les établissements de soins de longue durée et nos hôpitaux.

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Voici une leçon apprise : La ministre sait maintenant qu'elle ne peut pas simplement dire tout et n'importe quoi en même temps. J'espère qu'elle en apprendra davantage à cet égard.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous venons d'apprendre qu'une note de service du ministère de la Santé porte sur l'évaluation des risques liés au transport des vaccins contre la COVID-19 au Nouveau-Brunswick. Il est très grave d'apprendre que les gens du ministère de la Santé pensent que des vaccins ont peut-être été perdus dans la province. Nous savons que certains vaccins, comme celui de Pfizer, sont sensibles aux variations de température. Il importe que la ministre prenne la parole à la Chambre pour expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick combien de vaccins ont été perdus depuis le début du programme de vaccination et les mesures qu'elle prend pour veiller à ce que, dans l'avenir, la qualité et l'efficacité...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Oh mon doux, Monsieur le président, la journée s'annonce déjà longue. La façon dont les gens d'en face ont formulé la question laisse entendre qu'une erreur a été commise. L'intégrité et la sécurité du vaccin sont d'une importance capitale pour la santé publique, et la note de service a été envoyée aux professionnels de la santé afin d'insister sur cette importance.

Je ne suis au courant d'aucune dose perdue. Il vaut toujours mieux renforcer les mesures importantes, comme le transport des vaccins puisque nous savons que nous devons les livrer à un certain nombre de foyers de soins dans la province, et veiller — veiller en tout temps — à ce que nous procédions en bonne et due forme. Monsieur le président, voilà ce dont la note de service traite, et je trouve très offensant que les gens d'en face insinuent qu'elle serve à autre chose.

[Original]

ROUTE 11

M. Guitard (Restigouche-Chaleur, L) : Monsieur le président, au cours des derniers jours, trois personnes ont malheureusement perdu la vie de façon tragique dans la région de Bouctouche, sur la route 11. Le premier ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui s'il a appelé les familles des victimes pour leur offrir ses condoléances au nom du gouvernement?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis profondément attristée par les accidents mortels qui sont survenus sur la route 11, et je veux exprimer mes condoléances aux familles, aux amis et aux collectivités qui ont été touchés. Je crois comprendre que la cause de ces deux accidents n'a pas encore été déterminée. Les équipes du MTI recueillent des données et recourent les informations quant à la cause des accidents. Les deux accidents se sont produits sur un tronçon de la route 11 dont l'élargissement à quatre voies n'était pas prévu dans le projet initial.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous procédons comme prévu à l'élargissement à quatre voies de la route 11. Nous poursuivons sur la route 11 vers le chemin Ward, au sud de Bouctouche, et nous évaluons les options pour améliorer la sécurité au-delà de ce tronçon de la route. J'ai demandé à mon personnel et aux équipes concernées d'accélérer le processus afin d'assurer la sécurité sur la route 11. Merci.

[Original]

M. Guitard (Restigouche-Chaleur, L) : C'est réconfortant de savoir que la ministre a demandé à ses fonctionnaires d'accélérer les travaux. Toutefois, comme nous le savons tous, si les travaux avaient été faits plus rapidement et non suspendus, nous aurions peut-être évité certaines de ces tragédies. À la lumière de ces événements et suite aux paroles de la ministre, qui aimerait aller plus rapidement, est-il possible que le premier ministre fasse un amendement à son budget d'immobilisations afin d'aller plus vite avec l'élargissement à quatre voies de la route 11 entre Moncton et Miramichi pour éviter des tragédies comme celles qui se sont produites ces dernières semaines?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai dit dans ma dernière réponse, l'élargissement à quatre voies du tronçon en question de la route 11 n'était pas prévu dans le projet initial. Nous poursuivons l'élargissement à quatre voies de la route. Nous y travaillerons cette année et l'année prochaine, et nous investissons des sommes considérables afin d'achever l'élargissement à quatre voies de la route.

Je tiens aussi à souligner que le Nouveau-Brunswick compte un certain nombre de routes qui suscitent des préoccupations en matière de sécurité. Nous menons des études sur la sécurité de ces routes et nous essayons d'améliorer la sécurité sur toutes les routes du Nouveau-Brunswick. Merci.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Merci, Monsieur le président. Le moral est à son plus bas chez le personnel infirmier auxiliaire autorisé de la province. Le gouvernement provincial a refusé d'engager un dialogue ouvert avec le personnel infirmier auxiliaire autorisé au sujet d'une récente demande présentée à la Commission du travail et de l'emploi pour changer d'unité de négociation. Le gouvernement ne semble pas reconnaître la valeur du travail de ces professionnels de la santé dévoués, et la frustration grandit dans leurs rangs. Le ministre arrêtera-t-il de se cacher derrière la Commission du travail et de l'emploi et rencontrera-t-il le personnel infirmier auxiliaire autorisé pour examiner la façon de dissiper ses préoccupations?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face de la question. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor est chargé de diriger les activités de négociation collective relativement à 25 conventions collectives des parties I, II et III des services publics. Les négociations se poursuivent avec un certain nombre de groupes. Les négociations se poursuivront entre autres avec le personnel infirmier — le personnel auxiliaire autorisé —, mais la commission de l'emploi étant saisie de la demande, celle-ci doit donc suivre la procédure établie. La commission doit procéder en bonne et due forme. Voilà où nous en sommes, Monsieur le président, et nous travaillons dans l'intérêt de tous les gens du Nouveau-Brunswick, y compris tous les membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé de la province. Nous tenons à notre relation avec ces membres et nous leur sommes très reconnaissants. Merci.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Merci, Monsieur le président. J'aurais pensé entendre le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail parler de la question, mais je suppose qu'il n'a pas la permission de prendre la parole.

Monsieur le président, les membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé de notre province sont parmi les moins bien rémunérés du pays. Bon nombre de ces personnes cherchent un emploi dans d'autres provinces. Cela viendra aggraver la pénurie de personnel infirmier qui est en passe de devenir une crise au Nouveau-Brunswick. Le ministre reconnaîtra-t-il la valeur du personnel infirmier auxiliaire autorisé et le rôle crucial que celui-ci joue dans notre système de santé, et négociera-t-il de bonne foi pour que l'augmentation de son salaire atteigne un niveau de rémunération qui soit concurrentiel par rapport à celui qui est offert dans d'autres provinces de sorte que nous puissions les garder et le maintenir en poste dans la province?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. En 22 ans, je n'ai jamais eu peur de prendre la parole sur le parquet de l'Assemblée.

La députée sait très bien que, en tant que ministre du Travail, je ne ferai pas d'observations sur un organisme quasi judiciaire tel que la Commission du travail et de l'emploi. Il n'en demeure pas moins que le ministre des Finances était tout à fait dans son droit de répondre à la question puisque celle-ci relève du Conseil du Trésor. J'aimerais ajouter que tous les parlementaires de ce côté-ci reconnaissent la valeur du travail que le personnel infirmier auxiliaire autorisé accomplit dans la province. Nous l'avons toujours reconnue et nous la reconnaitrons toujours.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Le gouvernement Higgs a le mandat de négocier avec des groupes du secteur public des conventions collectives qui prévoient que les augmentations de salaire ne dépassent pas les 3 % sur quatre ans, dont 0 % une des années, ce qui a soulevé un tollé, soit que nos héros, les travailleurs de la santé de première ligne, valent mieux que des zéros.

Nous connaissons le bilan — ou devrais-je dire l'inaptitude — du gouvernement actuel pour ce qui est de négocier des conventions collectives, dont 36 sont à l'étude cette année. Apparemment, le ton est donné pour les quelque 40 000 employés du secteur public. Monsieur le président, je suis certain que le gouvernement préférerait poursuivre ces derniers devant les tribunaux. Je me souviens que le gouvernement a dépensé plus de 350 000 \$ pour poursuivre en justice les travailleurs des foyers de soins et les priver de leur droit de négociation. Si le gouvernement actuel reconnaît vraiment la valeur du travail des personnes qui oeuvrent dans le domaine de la santé dans notre province — les travailleurs de première ligne qui sont nos héros, comme cela vient d'être dit —, continuera-t-il alors à ne leur offrir rien de plus que des zéros?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député de la question. Savez-vous quoi? Nous tenons à tous nos travailleurs. Comme je viens de le dire, nous négocions actuellement 25 conventions collectives distinctes pour les parties I, II et III de l'appareil gouvernemental. Nous accordons de l'importance à tous les travailleurs. Nous leur accordons de l'importance pas seulement aujourd'hui mais pour l'avenir aussi.

J'aime citer les propos du ministre de la Justice et de la Sécurité publique et procureur général, selon lequel nos budgets ne sont pas préparés en vue des prochaines élections, mais bien pour la prochaine génération. Ceci s'applique aussi lorsque nous menons des négociations collectives. Les augmentations salariales annuelles qui ont été proposées favoriseront la stabilité à long terme. Ce que nous recherchons pour le présent et l'avenir, c'est la stabilité à long terme. Le Nouveau-Brunswick est un merveilleux endroit où vivre, et nous négocierons de bonne foi les 25 conventions collectives.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, si le gouvernement prépare ses budgets pour la prochaine génération, il devrait savoir à quel point les chiffres sont accablants quant aux efforts de recrutement dans notre province. Nous savons que des diplômés en soins infirmiers quittent régulièrement la province pour profiter ailleurs d'occasions parce que le versement d'un salaire concurrentiel leur est refusé. Le gouvernement actuel et le premier ministre ont imposé un gel des salaires à certains groupes, quitté la table de conciliation dans un autre cas, annulé un accord négocié lorsque celui-ci est parvenu au Cabinet et poursuivi un autre groupe devant les tribunaux.

Monsieur le président, le gouvernement actuel invoquera comme raison une situation financière précaire ; or, nous savons que le premier ministre actuel invoquait la même raison lorsqu'il était ministre des Finances. L'idéologie de ce dernier ne sous-tend jamais la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

négociation de bonne foi, mais la recherche de compressions et de réductions de services. Les travailleurs demandent à être traités respectueusement dans les négociations contractuelles. Voilà tout, du respect. Le gouvernement actuel est-il prêt à négocier de bonne foi ou prend-il le risque qu'une grève soit déclenchée?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Tout au long de la pandémie, nous avons travaillé avec tous les secteurs d'emploi et tous les groupes de la population pour pouvoir réussir jusqu'à présent. Évidemment, nous espérons continuer en ce sens à mesure que seront distribués les vaccins.

Monsieur le président, nous voulons être justes et raisonnables envers tous les syndicats et les employés en ce qui a trait à tout règlement salarial, et nous leur avons demandé leur avis quant à la solution et à ce que nous pouvons faire différemment. En fait, nous savons que des défis se posent dans toutes les provinces du pays, en particulier dans le domaine de l'emploi lié aux soins de santé. Je pense que c'est le gouvernement de l'Ontario qui a dit qu'il lui fallait 250 000 travailleurs. Vous pouvez examiner la situation d'un bout à l'autre du pays.

Nous pourrions avancer en faisant preuve d'innovation dans notre modèle de prestation des services, en écoutant les gens qui travaillent en première ligne nous dire comment ils peuvent nous aider à réussir et, oui, en payant des salaires justes. Ce n'est pas en faisant les choses comme elles ont toujours été faites que des avancées seront possibles, mais en trouvant une nouvelle façon de placer le Nouveau-Brunswick au premier rang au pays — en position de meneur, et pas de suiveur.

SERVICES AUX ÉLÈVES

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président.

[Original]

Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et elle concerne le projet de loi 35.

Le ministre a-t-il consulté le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick avant de déposer à la Chambre son projet de loi visant à permettre au personnel enseignant de conduire des examens psychologiques, d'en interpréter les résultats et d'élaborer des plans d'intervention pour les élèves?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

En d'autres mots, ce n'est pas seulement une question à savoir si le ministre a rencontré ce groupe pour parler de la pluie et du beau temps et de questions d'ordre général. L'a-t-il consulté spécifiquement par rapport au projet de loi 35 et aux détails qui s'y trouvent?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie le député de Kent-Sud pour sa question. Je suis heureux de dire que, le 30 novembre 2020, entre 13 h 30 et 15 h 30, il y a eu une rencontre entre des représentants de mon ministère et ceux du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait à la livraison d'interventions effectives et ponctuelles.

Dr Jacques Richard, qui a signé la lettre envoyée hier, a dit qu'il n'y avait eu aucune consultation avec le ministère. Eh bien, cette personne qui a signé la lettre faisait partie de la rencontre.

Le 14 janvier 2020, entre 10 h et 11 h, il y a eu une discussion en ce qui a trait à l'accès à l'évaluation psychologique. Encore là, des représentants du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick étaient présents, et la discussion portait spécifiquement sur cette question.

Il y a plus de deux ans que j'ai soulevé pour la première fois ces questions. Le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick dit qu'il n'est pas intéressé à participer à la résolution de cette crise. Je suis ici pour les enfants et pas seulement pour les psychologues, malgré le travail qu'ils ont à faire.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Le ministre a dit qu'il est là pour les enfants et non pour les psychologues. Le ministre est-il en train de dire que les psychologues ne sont pas là pour les enfants? Est-il en train de dire que les psychologues scolaires ne sont pas là pour les enfants? Le ministre est-il en train de dire qu'il est davantage là pour les enfants que les psychologues. Je trouve cette affirmation un peu inquiétante.

[Traduction]

En ce qui concerne le projet de loi, le ministre, comme il l'a dit, a eu une rencontre avec le Collège des psychologues, mais, selon le collège, celui-ci n'a pas été informé du plan précis visant à permettre à certains enseignants d'exercer des fonctions de psychologue, et le projet de loi n'a jamais été mentionné. D'après sa dernière réponse, le ministre irait-il

Questions orales

jusqu'à dire que les représentants du collège mentent? Sinon, pourrait-il nous dire, aussi poliment que possible — car nous devons effectivement le préciser, malheureusement — sur quelles données scientifiques est fondé le projet de loi? Si le ministre ne consulte pas les psychologues qui sont les spécialistes à cet égard, qui consulte-t-il? Merci.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député de la question. De vastes consultations ont eu lieu pendant une longue période auprès de divers groupes. Des enfants au sein de notre système attendent depuis de nombreuses années parce que plus de la moitié des postes de psychologues scolaires demeurent vacants. S'ils demeurent vacants, c'est parce que le collège, il y a quelques années, a changé les critères qui s'appliquent aux psychologues scolaires. Il faut maintenant détenir un doctorat au lieu d'être titulaire d'une maîtrise.

Ce que nous proposons, c'est que 25 enseignants-ressources spécialisés qui sont déjà titulaires d'une maîtrise reçoivent 952 heures de formation additionnelle expressément pour aider à réaliser les évaluations psychoéducatives. Ils s'intégreront ensuite aux psychologues scolaires et autres professionnels de la santé mentale, qui, en outre, auront dorénavant plus de temps à consacrer à la crise de santé mentale dont nous avons souvent parlé, surtout dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Nous sommes ici pour présenter un plan afin de régler un problème de longue date. Le Collège des psychologues est invité à participer à la discussion. Jusqu'à présent, le collège a refusé. Je déplore la situation, mais si les représentants du collège le veulent, je me ferai un plaisir de leur parler. Merci, Monsieur le président.

[Original]

FOYERS DE SOINS

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, quand le budget est déposé, le gouvernement parle de ses intentions et montre à la population dans quelle direction il est censé envoyer l'argent. Maintenant, les gens retiennent leur souffle, parce que, en attendant de voir les résultats, ils ne le savent pas.

Je pose ma question. Le budget contient 10,3 millions de dollars, dans le cadre du Plan de rénovation et de remplacement des foyers de soins, pour 3 nouveaux foyers de soins. Le ministre peut-il préciser de façon exacte dans quels établissements se trouveront les 148 nouveaux lits?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'attends avec impatience le moment où mes prévisions budgétaires

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

seront débattues à la Chambre parce que nous pourrions alors vraiment entrer dans les détails concernant où seront investis les fonds.

Toutefois, pour l'instant, un projet est prévu à Moncton, où la date limite pour présenter une proposition est dépassée. Un projet est prévu à Saint John, où la date limite pour présenter une proposition est dépassée. Nous avons lancé une demande de propositions pour la région de Shediac. Nous avons aussi lancé une demande de propositions dans le Nord-Est, c'est-à-dire dans la Péninsule acadienne.

[*Original*]

Il y a eu des appels d'offres pour la Péninsule. C'est 60 lits. C'est une bonne nouvelle que je vous donne ici, aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Eh bien, tant que nous ne connaissons pas les détails, pourquoi perdre du temps? Plus nous en saurons, mieux les gens se sentiront.

Monsieur le président, le budget ne semble pas prévoir de fonds visant le recrutement de personnel pour les foyers de soins. Nous sommes aux prises avec une crise en raison d'une pénurie de personnel infirmier et de personnel des soins de longue durée. Tout le monde le sait. Cela dit, le tout est donc très important. Nous disons que nous aimons les personnes âgées, mais celles-ci doivent le ressentir. Laissez-moi vous dire une chose : Elles ne le ressentent pas. Ma question est la suivante : Comment le ministre prévoit-il remédier à la crise actuelle?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, nous sommes très contents de parler des enjeux en question. En ce qui concerne le recrutement et le maintien en poste, c'est une question qui ne touche pas que les foyers de soins au Nouveau-Brunswick. Elle touche le ministère de la Santé ainsi que d'autres secteurs. Nous travaillons avec les autres ministères pour examiner certaines des difficultés qui se posent et trouver des solutions en ce qui a trait au recrutement et au maintien en poste du personnel infirmier et d'autres travailleurs. Nous travaillons aussi avec le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour essayer de faire avancer les dossiers en question.

Monsieur le président, même aujourd'hui, nous avons entendu la députée de Sainte-Croix parler des augmentations de salaire dans les divers secteurs de la province qui sont aux prises avec des difficultés en matière de prestation de soins aux personnes âgées, soit les personnes les plus vulnérables. Il y a 10 000 personnes qui travaillent au sein du domaine dans la province. Nous remédions à la situation et nous travaillons en collaboration avec tous les autres ministères. Monsieur le président, vous constaterez des résultats. Vous en constatez et vous continuerez à en constater grâce au gouvernement actuel.

[Original]

SOINS DE SANTÉ

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, j'ai été choqué d'apprendre que le gouvernement avait dissimulé la croissance rapide du nombre de cas d'une mystérieuse maladie neurodégénérative au Nouveau-Brunswick. Il y a 43 cas, soit 35 dans la Péninsule acadienne et 8 dans la région de Moncton, avec 5 décès. Grâce à Radio-Canada, qui a fait son travail, nous savons maintenant que cette épidémie existe et qu'il y a eu 11 cas en 2019, 24 cas en 2020 et 6 cas durant les 11 premières semaines de cette année.

Le problème prend de l'ampleur. Les gens ont le droit de savoir quels sont les risques pour leur santé. Que savons-nous et qu'est-ce qui reste inconnu? Quelles causes ont été écartées? Quelles causes font l'objet d'une enquête? Comment les cas sont-ils répartis? La ministre de la Santé veillera-t-elle à ce que la population de la province reçoive cette semaine un exposé complet sur l'état...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis reconnaissante de la question et je comprends l'inquiétude provoquée par la nouvelle de la note de service. Il s'agit d'une question très sérieuse, et je comprends la question du député. La science entre aussi en jeu. En plus d'être pleinement conscient de la question, le personnel de Santé publique a pris la peine d'engager des experts d'un peu partout au pays pour l'aider à comprendre de quoi il s'agit. Le personnel a envoyé aux médecins une note de service leur demandant d'être conscients de la situation et de comprendre qu'ils ont peut-être besoin d'une telle aide s'ils ont des patients ayant des problèmes de santé non diagnostiqués qui demeurent mystérieux. En signalant d'autres patients qui ont peut-être des symptômes, ils profiteront pleinement des connaissances de tous ces experts qui les aideront dans leur cheminement médical.

Monsieur le président, Santé publique est le guide à cet égard. Santé publique nous dira ce que nous devons savoir, et nous pourrons demander à la division de rendre compte des renseignements fournis.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, lorsque votre médecin découvre que vous êtes malade, il ne vous le cache pas s'il ne sait pas trop de quoi il s'agit. Il vous dit de quoi il ne s'agit pas et il vous précise les genres de tests qu'il commandera pour essayer d'aller au fond du problème.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Santé publique s'occupe-t-elle de la situation? Nous ne le savons pas. Nous ne pouvons pas le savoir. Les médecins-hygiénistes sont les médecins de la population. Ils ne sont pas fonctionnaires. Il leur incombe de parler franchement à la population de ses préoccupations en matière de santé. Voilà qui nous ramène encore à la question de l'indépendance de nos médecins-hygiénistes. Ces derniers ne sont pas payés pour appuyer le gouvernement. Ils sont payés pour s'occuper des besoins de santé que nous avons en tant que population.

La ministre dirait-elle à la Chambre qui a pris la décision — qui a décidé — de garder les gens du Nouveau-Brunswick dans l'ignorance quant à l'éclosion de l'affection neurologique, qui prend de l'ampleur?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, personne n'a décidé de garder les gens de la province dans l'ignorance. Tout d'abord, le personnel de Santé publique a suivi un protocole responsable afin de comprendre le problème avec lequel il est aux prises. Il a invité des experts d'un peu partout au pays pour qu'ils l'aident à mieux comprendre le problème. À mesure que nous irons de l'avant et que la division obtiendra de plus amples renseignements, nous comprendrons le tout en même temps qu'elle.

Or, le fait d'invalider ou de valider une hypothèse peut aider le chef du Parti vert qui siège en face, mais nous n'avons pas besoin de distractions. Ce qu'il nous faut, c'est que les gens de Santé publique mettent les bouchées doubles et se penchent sur l'affection en question pour savoir avec quoi ils sont aux prises. C'est ce qu'ils font, Monsieur le président.

POMMES DE TERRE

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre et le gouvernement actuel aiment parler de sécurité alimentaire, mais lorsque vient le temps de joindre le geste à la parole, ils traînent les pieds.

Les producteurs de pommes de terre dans notre province essuient des pertes depuis trois ans. Au cours de la dernière année, les éleveurs de bétail ont connu l'une des plus grandes pénuries de foin en une décennie. Le gouvernement fédéral a mis sur la table l'argent qu'il peut offrir. La ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick aime dire qu'elle parle à ses homologues fédéraux. Eh bien, ces derniers ont mis sur la table l'argent qu'ils peuvent offrir, Monsieur le président. Voici ce que je veux savoir : Qu'en est-il de la province? Où est l'argent dont la province a besoin pour aider les producteurs de pommes de terre à traverser l'une des pires sécheresses que nous ayons vécues? Ils ont besoin d'aide. Ils ont besoin que la province intervienne.

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Je remercie le député. Nous négocions activement avec nos homologues



Questions orales

fédéraux. Nous avons eu plusieurs discussions avec nos homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux. Toutefois, la décision revient à la majorité, et nous attendons que cette décision soit prise et que toutes les provinces signent l'accord. Merci.

[Original]

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Nous savons tous que les variants de la COVID-19 sont autour de nous au Nouveau-Brunswick. Ils sont aussi présents dans les autres provinces canadiennes et dans les autres pays.

Vous savez, Monsieur le président, depuis des semaines, nous décrivons le fait que le gouvernement conservateur garde en réserve des dizaines et des dizaines de milliers de vaccins. Des gens de partout dans la province nous appellent tous les jours nous demandant pour quelle raison ils ne sont pas en mesure d'avoir leur vaccin. Il y a des gens de tous les âges, parfois des plus vulnérables ou des plus jeunes, qui nous demandent quand le Nouveau-Brunswick fera en sorte qu'ils pourront avoir le vaccin qui les protégera contre la COVID-19.

Monsieur le président, au cours des dernières semaines, le pourcentage de vaccins disponibles en réserve a fluctué et a monté jusqu'à près de 33 % du nombre de vaccins reçus au Nouveau-Brunswick. Quand la ministre et son gouvernement vont-ils s'assurer que les gens du Nouveau-Brunswick pourront recevoir les vaccins? Il ne faut pas placer ces vaccins en réserve. Les gens en ont besoin.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, nous administrons les vaccins depuis maintenant quatre semaines, je pense, dans les établissements de soins de longue durée.

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Nous administrons les vaccins à mesure que nous les recevons. Oui, nous en avons gardé en réserve pour la seconde dose quand nous prévoyions de l'administrer dans le précédent délai recommandé de 28 jours. Les plans ont changé.

D'après notre expérience de la COVID-19, nous savons que les renseignements que nous recevons quotidiennement changent la donne. À l'heure actuelle, nous sommes probablement l'une des provinces les plus actives sur le plan de la vaccination. Encore une

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

fois, les chiffres à cet égard sont maintenant mis à jour beaucoup plus rapidement et de façon continue. Nous sommes conscients que la mise à jour hebdomadaire de ces chiffres portait à confusion ; nous avons donc fait en sorte que ces chiffres soient à jour.

Monsieur le président, non seulement nous administrons les vaccins très rapidement, mais nous accélérons aussi la cadence. En ce moment, nous vaccinons les personnes de 80 ans et plus. Elles peuvent commencer leur processus de vaccination cette semaine, puis nous passerons aux personnes de 75 à 80 ans. Monsieur le président, nous faisons notre travail.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) Monsieur le président, la réalité demeure que beaucoup plus de gens du Nouveau-Brunswick pourraient être vaccinés. Il y a des semaines que nous avons des vaccins en réserve en grande quantité. Nous pourrions quasiment dire que nous en avons en quantité industrielle. Les autres provinces, que ce soit la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario ou les provinces de l'Ouest, vaccinent les gens. Ici, nous engrangeons et nous gardons des vaccins en banque. Nous ajoutons des vaccins dans la réserve.

Nous apprenons maintenant qu'il y a certains vaccins qui sont distribués au Nouveau-Brunswick à des températures variant entre 2°C et 8°C. Sachant que certains vaccins sont très sensibles à la chaleur, comment la ministre peut-elle s'assurer qu'aucune dose de vaccin ne sera perdue? Comment les gens du Nouveau-Brunswick pourront-ils s'assurer de recevoir le vaccin qu'ils attendent précieusement depuis près d'un an ? Cela fait un an que les gens du Nouveau-Brunswick sont là en train d'attendre de recevoir leur vaccin. Quand vont-ils finalement le recevoir?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, tout le monde attend d'être vacciné. Je comprends l'enthousiasme du député pour ce qui est de comprendre que des gens dans notre province veulent recevoir leur vaccin. Je le sais. Nous agissons en conséquence. Nous le faisons d'une manière méthodique et pratique.

Nous avons un groupe de travail qui assure la distribution des vaccins. Nous avons des gens formidables qui se mobilisent chaque jour sans exception. La semaine dernière, nous avons terminé l'administration du vaccin dans 517 établissements de soins de longue durée et foyers de soins et nous avons administré la première dose aux Premières Nations de notre province. Afin de permettre le retour en salle de classe de nos élèves du secondaire, nous réservons des vaccins AstraZeneca pour 4 500 membres du personnel enseignant. Nous

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

accomplissons la tâche. Nous continuerons à accomplir la tâche. Lorsque tout le monde aura reçu le vaccin d'ici à la fin de juin, notre conversation sera sans objet.

